

1. Inscription

L'inscription se fait par le formulaire en ligne de happy bees GmbH, sur le site www.cb-club.ch. L'admission à l'événement est confirmée dans l'espace My CannaTrade sur www.cb-club.ch. Après ces démarches, le contrat entre happy bees GmbH et le client prend effet. C'est la direction de happy bees GmbH qui décide de l'admission à l'événement.

2. Conditions de paiement

100% du montant de la facture sont à régler dans les 2 semaines après réception de la facture, au moins 10 jours avant le début de l'événement. Les acomptes versés restent la propriété de happy bees GmbH. Des créances restantes subsistent dans le cadre du contrat conclu. Les paiements sont à verser en francs suisses et sans déductions sur le compte indiqué par happy bees GmbH. Les frais de transfert sont à la charge du client et à rembourser, le cas échéant. Le calcul et le paiement de la TVA est également obligatoire pour les clients étrangers. Pour le reste, le Code des obligations suisse est applicable, particulièrement en ce qui concerne le droit de rétention.

3. Résiliation

Toute résiliation doit se faire par écrit et doit être confirmée par écrit par happy bees GmbH. En cas de résiliation jusqu'à 4 semaines avant l'événement, 50 % des tous les coûts restent dus. En cas de résiliation moins de 4 semaines avant l'événement, la totalité des frais est due. Les frais pour des travaux déjà exécutés sont également dus. Happy bees GmbH a le droit de prononcer une résiliation immédiate du contrat, si le client ne respecte pas les délais de paiement. Des acomptes versés restent la propriété de happy bees GmbH et les créances restantes sont dues dans le cadre du contrat conclu.

4. Annulations / Modifications

Happy bees GmbH décline toute responsabilité pour des annulations et des modifications qu'elle ne peut pas influencer. Notamment en cas de force majeure ou suite à des dispositions de la part des autorités. Dans ces cas, il n'y a aucun droit à des réductions ou au remboursement des frais de stand. Si happy bees GmbH décide de son propre gré - c'est-à-dire sans qu'il y ait force majeure et dispositions des autorités - d'annuler l'événement ou de la délocaliser et/ou reporter, le client peut annuler sa participation dans les 10 jours après la réception de la notification correspondante de happy bees GmbH.

5. Publicité

La publicité n'est autorisée que dans les zones définies par l'happy bees GmbH.

6. Sécurité

Happy bees GmbH décline toute responsabilité en cas de perte ou dommages.

7. Filmer et photographier

Happy bees GmbH a le droit de filmer et de photographier sur le site de l'événement et d'utiliser les images pour des publications propres ou générales. Dans ce contexte, l'exposant renonce à toute objection liée au droit de propriété industrielle, notamment le droit d'auteur et la Loi contre la concurrence déloyale (LCD).



8. Assurances et responsabilités

L'exposant répond exclusivement pour des dommages à des personnes ou des choses, causés par lui-même ou son personnel. Happy bees GmbH répond dans le cadre des dispositions juridiques pour des dégâts de tout genre, s'ils ont été prémédités ou causés par négligence, également par son personnel.

9. Défauts et réclamations

Toute réclamation doit être signalée dès sa constatation, afin de pouvoir résoudre le problème de suite. Des revendications qui parviennent à happy bees GmbH plus tard que 7 jours après la fin de l'événement ne peuvent plus être prises en considération.

10. Règlement interne

Suivre les instructions des collaborateurs du propriétaire du locaux et de happy bees GmbH. En cas de non-respect des instructions, le client fautif peut-être exclu de l'événement sans remboursement des coûts.

11. Juridiction

Le tribunal compétent est le siège de la happy bees GmbH, Lorrainestrasse, 3013 Bern (Suisse). La version allemande des conditions générales fait foi. Seul le droit suisse s'applique.

12. Organisation

happy bees GmbH, Lorrainestrasse 13, 3013 (Schweiz)

13. Clause de sauvegarde

Si une clause de ce contrat ou des parties de celui-ci y compris ces dispositions, étaient où deviendraient invalides ou si le contrat présente des lacunes, la validité des autres dispositions ou de parties de celles-ci n'en sera pas affectée. Les dispositions invalides seraient remplacées par les dispositions légales y relatives. En absence de dispositions, les partenaires contractuels participent à une interprétation resp. adaptation du contrat permettant aux partenaires de réaliser les objectifs fixés – pour autant que licites – de façon comme cela aurait été le cas si la clause invalide ou irréalisable aurait été applicable.

